

• (3.00 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU ET LA LOI DE L'IMPÔT SUR LES BIENS TRANSMIS PAR DÉCÈS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 18 février, de la motion de l'honorable M. Benson, tendant à la 2^e lecture et au renvoi au comité plénier du bill n° C-165, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu et la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès, ainsi que de l'amendement de M. Saltsman (p. 5191).

M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur l'Orateur, je commenterai brièvement le bill n° C-165, que propose le ministre des Finances (M. Benson) pour modifier la loi de l'impôt sur le revenu et la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès. Exception faite de la loi de l'impôt sur le revenu, après avoir bien réfléchi aux arguments du ministre et aux excuses que de simples députés libéraux ont présentées au nom du ministre et du gouvernement, je dois me déclarer contre les modifications à la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès.

Je voudrais citer un bref passage du *Beaver* de Napanee en date du mercredi 12 février. Dans un éditorial, le rédacteur en chef écrit.

Le *Financial Post* affirme que l'initiative la plus souhaitable au sujet des droits successoraux serait de les abolir... L'abolition des droits successoraux a été recommandée par la Trust Companies Association of Canada, tandis que les spécialistes en successions et les exécuteurs testamentaires trouvent les exigences combinées des droits fédéraux et provinciaux pour les biens transmis par décès complexes et déconcertantes. Le profane n'a aucune chance de s'en tirer s'il tente de régler ces affaires lui-même.

Voilà pourquoi entre autres, je n'ai pas l'intention d'énumérer des statistiques compliquées à la Chambre aujourd'hui. Je plaiderai de mon mieux contre cette mesure, car je ne crois pas qu'elle soit avantageuse pour le Canada. Je poursuis ma citation du *Beaver*:

Les droits successoraux devraient être prélevés sous l'empire d'une loi directrice ou du moins aux termes de lois et de règlements uniformes. Ou, mieux encore, de l'avis d'un grand nombre, ils devraient être abolis complètement...

M. Benson a déclaré que les droits successoraux étaient une si bonne source de revenus qu'ils ne pouvaient être abandonnés et il a ajouté qu'ils étaient une source favorite de revenus des gouvernements depuis l'époque de la Rome antique. C'est vrai, mais le lourd fardeau fiscal a également provoqué la chute de Rome, parce qu'elle était dirigée par un gouvernement trop cupide.

Selon l'histoire ancienne, l'un des éléments les plus destructeurs de la démocratie de la Rome antique fut le triumvirat qui mena à la dictature. Aujourd'hui, l'histoire se répète. Notre Chambre a son triumvirat. Je ne prédicrai pas l'avenir, mais c'est de mauvais augure pour le progrès du Canada que la Chambre ait un Pompée, un Jules César et un Crassus modernes. L'autre triumvirat comprenait trois guerriers; le nôtre comprend les ministres de la culture, de l'argent et de la main-d'œuvre.

Il y a deux semaines, avant que la mesure ait pu être débattue à la Chambre, je m'y suis opposé à la télévision et à la radio et par la voie des autres moyens d'information dans mon secteur de l'Ontario. Député de Frontenac-Lennox et Addington, je représente une région où la ferme familiale et la petite entreprise dans les villes, les villages et la campagne, ont toujours été les moyens d'existence les plus importants et les plus stables.

Maintenant, je voudrais réfuter la déclaration du député libéral de Coast Chilcotin (M. St-Pierre), qui a clairement énoncé lundi dernier la politique libérale, pour justifier la gravité des mesures fiscales proposées par le ministre. Voici ce qu'on peut lire à la page 5624 du *hansard*:

Sans droits successoraux pour empêcher que les fortunes familiales fassent pyramide, nous verrons naître une aristocratie héréditaire de l'argent. Elle ne sera pas très différente d'une élite fondée sur les titres nobiliaires. Elle gagnera en puissance dans les affaires politiques de la nation en vertu de la naissance plutôt qu'en vertu de la valeur individuelle. Je suis convaincu que le régime de classes sous cette forme ou sous toute autre forme est mauvais pour le Canada.

A mon avis, cela veut dire que les libéraux proclament que l'épargne familiale doit être désapprouvée. D'après les antécédents du parti libéral, sa politique et les tendances socialisantes de ses membres et de leur nouveau chef, ceci est le comble de l'absurde. Je ne permettrai pas au député de parler en ces termes des gens de Frontenac-Lennox et d'Addington, qui exploitent frugalement leurs fermes modestes ou leurs petits commerces.

On pourrait en dire autant d'autres circonscriptions d'un bout à l'autre du Canada. Le député de Coast Chilcotin parle de la menace d'une aristocratie héréditaire de l'argent reposant sur les traditions, selon lesquelles le père et la mère essaient d'épargner afin de pouvoir léguer le fruit de leurs labeurs à leurs enfants. Voilà bien le «libéralisme et de socialisme de Trudeau». Les vertus ancestrales d'économie et d'épargne n'ont plus cours.

Pensez donc, le parti libéral, par l'intermédiaire de son porte-parole qui expose les politiques et les opinions courantes de son parti,